



# Entre Deux

Supplément d'informations municipales

**Entre Deux - Semaine 7, du 15 au 21 février 2021**

## Flash Infos

### Démolition de l'ancien presbytère

Comme vous l'avez probablement constaté, la démolition de l'ancien presbytère a débuté. Si on fait un bref rappel historique, (pour plus de détails nous invitons les récents Moussignols à acheter en mairie le livre sur l'histoire de Moussy) après avoir été le presbytère, ce bâtiment a servi de logement pour le directeur de l'école, puis, logements pour les enseignants (après des aménagements) à l'époque où les communes devaient proposer un logement aux enseignants titulaires, puis les locaux ont été réaménagés en logement social...etc.

Aujourd'hui la commune dispose de logements locatifs neufs, aux normes en vigueur, ce qui permet dans le cadre de la restructuration du centre-bourg d'élargir la perspective devant le parvis de l'église.

### Début des plantations au verger

En attendant la signature de l'acte chez le notaire (sous un mois) et parce-que les plantations ne se font pas au mois de juillet, nous avons l'accord du propriétaire et de l'exploitant pour commencer les plantations des arbres fruitiers dans ce qui sera le verger accolé au maraîchage qui d'ici, deux à trois ans approvisionnera le restaurant scolaire et les Moussignols (es) qui le souhaiteront. Rappelons que ces travaux sont réalisés par l'atelier d'insertion assisté des services techniques de la commune.

### Collecte des déchets et ordures ménagères

Collecte des ordures ménagères : tous les lundis

Collecte des recyclables : tous les mardis

Prochaine collecte des monstres : le 7 avril

Prochaine collecte de végétaux : le 5 mars puis tous les vendredis d'avril à juin.

Dans un souci de propreté, d'hygiène et de bonne circulation sur les trottoirs, merci de sortir vos poubelles la veille au soir et de les rentrer le soir de la collecte. Pour les monstres la veille au soir et pas n'importe quand comme certains le font...

**Bernard Rigault, Maire de Moussy le Neuf**

## Infos Administratives

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 8 février a :

- Annulé la délibération relative au secrétariat de séance,
- Désigné le représentant du collège des agents auprès du CNAS,
- Créé un poste de rédacteur,
- Renouvelé la convention annuelle avec le CDG 77,
- Actualisé les frais de gestion du Syndicat des Lycées,
- Maintenu les taux des taxes au niveau de 2020 pour 2021,
- Approuvé la reprise et l'affectation des résultats 2020 pour le budget communal et annexe de la RSA,
- Voté le budget communal et celui de la RSA pour 2021,
- Sollicité deux subventions au titre du FIPD,
- Sollicité six subventions auprès de la Région,
- Maintenu les tarifs communaux au niveau de 2020 pour 2021,
- Demandé le retrait de la commune du Syndicat Intercommunal des Énergies en Réseaux (SIER) et son adhésion au Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne,
- Approuvé le bilan des cessions et acquisitions foncières 2020,
- Refusé dans l'état, la signature de la charte agricole et forestière.

## ACTION SOCIALE

Pour la 3<sup>ème</sup> année, la commune reconduit l'aide financière au permis B en partenariat avec l'Auto-Ecole de Moussy le Neuf. Cinq dossiers seront financés. Les modalités restent identiques, à savoir :

- Être âgé de 18 ans et plus,
- Habiter Moussy le Neuf depuis au moins un an,
- Ne pas avoir commencé le code avant d'être retenu,
- Effectuer 50h d'activités d'intérêt général sur la commune.

Dossiers à retirer à l'accueil de la mairie. Date limite de dépôt : 16 avril 2021. Montant de l'aide : 70% du prix total (soit 770 €) comprenant le code et 20 heures de conduite.

## GUIDE PRATIQUE

La commune travaille actuellement sur la parution du prochain Guide Pratique 2021 : véritable outil de communication mais aussi recueil d'informations pratiques pour tous les administrés.

A ce titre, un représentant du Groupe des Editions Municipales de France (GEMF), M. Marciano, démarche avec notre accréditation toutes les entreprises Moussignoles.

Conscients qu'en cette période compliquée, il n'est pas forcément évident d'envisager un investissement supplémentaire, mais cela peut vous permettre une certaine publicité.

Sachez qu'il n'y a aucun caractère obligatoire à répondre à leur proposition et que GEMF respectera votre choix ; nous vous remercions de leur réserver un bon accueil.

## ENVIRONNEMENT

Conformément à l'article R123-21 du Code de l'environnement, le rapport d'enquête sur la demande de permis de construire d'une centrale solaire au sol à Vémars est à votre disposition en mairie.

Consultation des documents suivants sur les heures d'ouverture de la Mairie.

### Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2024

Comme indiqué dans le précédent bulletin municipal, le SIGIDURS lance un programme appelé « Le Club zéro Gaspi » incitant aux gestes zéro déchet.

Ce mois-ci, le SIGIDURS lance donc cette campagne et tout au long de l'année, il apporte des conseils et des astuces pour réduire vos déchets au quotidien et sans contrainte !

Collez un adhésif « Stop Pub » sur sa boîte aux lettres et vous réduirez de 40 kg/an la production de déchet de votre foyer (vous pouvez vous en procurer en mairie).

Réduire le gaspillage alimentaire : un habitant jette, en moyenne, 30kg d'aliments dont 7 kg encore emballés. A l'échelle d'un foyer cela correspond à 450€ sur une année. De nombreuses astuces existent, retrouvez-les sur la page Facebook du SIGIDURS.

Composter : pas qu'en maison, il est possible de le faire en pied d'immeuble et permet de diminuer jusqu'à 80kg ses ordures par an et par habitant. C'est un petit geste aux grands effets puisque c'est un retour de la matière organique à la terre et sert à fertiliser les sols.

Boire de l'eau du robinet : l'eau en bouteille génère 22kg de déchets plastique par an pour une famille de 3 personnes et permet d'économiser 240€ par an.

Aussi, rendez-vous sur le site du SIGIDURS, vous découvrirez d'autres informations utiles et des vidéos.

### Fermeture des déchèteries

Suite à des travaux en bas de quai sur les déchèteries de Dammartin-en-Goële et Mitry-Mory, celles-ci seront fermées toute la journée :

-Le mardi 23 février pour Mitry-Mory

-Le 25 février pour Dammartin-en-Goële

### Maraîchage et Verger

Dans l'objectif de poursuivre la mise en place des aménagements du maraîchage et du verger, la commune réalise un forage agricole qui permettra l'arrosage des légumes et des arbres fruitiers.



Le forage agricole, dont l'eau sera analysée, permet l'irrigation sans passer par le réseau de distribution domestique. Coût des travaux : 66 862€ - Subvention Europe :

### « POT AU FEU MAISON » A LA CANTINE !

Un grand classique de la gastronomie française à la cantine de Moussy-le-Neuf : le Pot au feu !

Bravo au Chef Sylvain et à toute son équipe.

Une viande très tendre, cuite à basse température toute la nuit, des bons légumes de saison et bio de Moussy, petits et grands se sont régalés. (Recette sur page FB de la commune prochainement)



### En cas d'urgence



**Dentistes de garde : 08 92 23 11 28**

**Médecins de garde et Smur : 15**

**Pharmacie de garde : voir à la pharmacie.**

**Gendarmerie : 01.60.03.00.19**

**Police intercommunale : 01.34.31.31.21**

**Pompiers : 18 (téléphone fixe) 112 (portable)**

**Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33**

**Taxi/VSL : 06 07 76 59 45**

#### Emplacements défibrillateurs :

**1 à l'entrée de la salle de l'Erable, rue de l'Erable**

**1 à côté du patio d'entrée du Groupe Scolaire du Chêne,**

**1 sur le mur de la mairie annexe, côté parking de la Poste, sous l'auvent.**

**1 à la Résidence Séniors Autonomes sur le mur intérieur près de la maison commune**

**1 à la Factory, face à Intermarché**